

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le sept décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stanislas BARTHELEMY.

Etaient présents : Mmes Jacqueline MOREL, Christel BENARD, Christine RUFFIER, Valérie TAVERNIER, Brigitte VASSEUR (arrivée à dix-huit heures vingt-cinq minutes), Sylvie WILLIAM (arrivée à dix-huit heures vingt-cinq minutes)
MM. Stanislas BARTHELEMY, Philippe FERCOT, Didier VOITURONT, Claude AMAND, Fabien GENET, Guillaume CAMUS,

Etaient absents excusés : Anna HENNION donne pouvoir à Stanislas BARTHELEMY
Christophe HENRIQUET donne pouvoir à Philippe FERCOT
Christelle CARVALHO/DUPRESSOIR donne pouvoir à Sylvie WILLIAM
Bertrand MARCHAND donne pouvoir à Claude AMAND

Etaient absents : Stéphanie BOUTER, Michel KERVEGAN

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents et représentés : 16

Monsieur Didier VOITURONT a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

VENTE A LA SCI AW GESTION DE BIENS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la société SCI AW Gestion de biens souhaite étendre son activité et est intéressée par une partie de la parcelle cadastrée section ZP 63, située RD 155 pour une contenance de 36 082 m².

Il rappelle également la délibération N° 2016.06.62 l'autorisant à signer la promesse unilatérale de vente avec la SCI AW Gestion de biens, au prix de 25 €/m² de cette parcelle.

Monsieur le Maire précise que la signature de la promesse de vente n'a pu avoir lieu en raison de la nécessité pour la société ENERCON de pallier en urgence au remplacement d'un cadre démissionnaire. Le document donnant pouvoir au représentant de la société a été réceptionné chez le notaire dans une langue étrangère et ne stipulait aucun montant. D'autre part, il informe que la SCP Bellanger a été mandatée pour effectuer le bornage de cette parcelle.

Monsieur le Maire indique que la commune souhaite vendre ce terrain avant le 31 décembre 2016 afin de pouvoir encaisser le montant de la vente sur le budget ZAC Paris-Oise de l'exercice 2016 ; après le 31 décembre 2016, les fonds seront encaissés par la Communauté de Communes devenue compétente en matière de zones d'activités.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de :

- Vendre la parcelle cadastrée section ZP 75 issue de la parcelle ZP 63 d'une contenance de 36 082 m² à la SCI AW Gestion de biens,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à venir avec la SCI AW Gestion de biens au prix de 25 € hors taxes par m², soit un total estimé de 902 050 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

DESAFFECTATION DE SALLES DE CLASSE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la commune a la charge de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles publiques.

Il précise que, dans le cadre de la mise aux normes accessibilité handicapés des bâtiments publics et en vue d'offrir des locaux adaptés au service périscolaire et à certaines associations, il a saisi Monsieur le Préfet en date du 7 juillet 2016 afin de recueillir son avis sur la désaffectation de deux salles de classe vacantes situées dans un bâtiment annexe de l'école élémentaire du Grand Ferré (l'une située au rez-de-chaussée et l'autre à l'étage).

Monsieur le Préfet, par courrier en date du 4 octobre 2016 et après avoir recueilli l'avis de Monsieur le Directeur Académique de l'Éducation Nationale de l'Oise, a émis un avis favorable à cette demande.

L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la désaffectation des deux salles de classe vacantes réservées à un usage d'enseignement scolaire, avec effet immédiat, et situées dans un bâtiment annexe de l'école élémentaire du Grand Ferré (l'une située au rez-de-chaussée et l'autre à l'étage)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte administratif nécessaire à cette opération

Mesdames Brigitte VASSEUR et Sylvie WILLIAM arrivent à dix-huit heures vingt-cinq minutes. Elles n'ont pas pris part aux votes ci-dessous.

QUESTIONS DIVERSES

Tennis : Monsieur le Maire informe l'assemblée de la remise d'un chèque « solidarité » d'un montant de 20 000 € à la commune par la SMACL.

Magasin MATCH : la fermeture du magasin est reportée au 31 décembre 2016. Nous n'avons toujours aucune information sur une éventuelle reprise.

Recensement de la population : il se déroulera du 19 janvier 2017 au 18 février 2017. Les photos des quatre agents recenseurs recrutés pour collecter les données seront diffusées dans le prochain Longueil Infos.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures cinquante minutes.

Le Maire,

Stanislas BARTHELEMY